

Séance extraordinaire du 28 avril 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le jeudi, 28 avril 2022, à compter de 15 h 15, à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin et à laquelle assistent, messieurs les conseillers :

| Poste | Nom |
|-------------------------------------|-------------------|
| Conseiller, district électoral n° 2 | Michel Denicourt |
| Conseiller, district électoral n° 3 | Michel Deschamps |
| Conseiller, district électoral n° 4 | Jacques Bienvenue |
| Conseiller, district électoral n° 6 | Denis Chagnon |

Est aussi présente: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants:

Ordre du jour

1. Construction de l'émissaire pluvial à la rivière Yamaska / Demande d'autorisation et de permis
2. Poste saisonnier de journalier horticole au service des Travaux publics / Embauche
3. Poste saisonnier de journalier 1 au service des Travaux publics / Embauche
4. Période de questions
5. Fin de la séance

Résolution 2022-04-193

Construction de l'émissaire pluvial à la rivière Yamaska / Demande d'autorisation et de permis

Considérant que BHP Conseils de Montréal a été mandaté par la Ville de Saint-Césaire (résolution n° 2021-10-373) pour préparer les documents pour fins d'autorisations et permis, dans le cadre du projet de construction de l'émissaire pluvial à la rivière Yamaska à partir de la surverse rue de Vimy jusqu'à la rivière Yamaska;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire (55023) autorise BHP Conseils et plus spécifiquement ses représentants, à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation et/ou de permis auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de *la Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, c. C-61.1), Pêches et Océans Canada (MPO), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC), Hydro-Québec et autres services d'utilités publiques, et ce, dans le cadre du projet défini précédemment;

Que la Ville de Saint-Césaire confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à transmettre aux ministères concernés, dans les délais prescrits, toute attestation ou autres documents signés par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 28 avril 2022

Résolution 2022-04-194

Poste saisonnier de journalier horticole au service des Travaux publics / Embauche

Considérant l'affichage externe de ce poste saisonnier effectué;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'embaucher M. Sébastien Légaré au poste saisonnier de journalier horticole au service des Travaux publics et ce, à compter du 2 mai 2022;

La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon l'échelle salariale des cols bleus en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-195

Poste saisonnier de journalier 1 au service des Travaux publics / Embauche

Considérant l'affichage externe de ce poste saisonnier effectué;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher M. Ethan LaPenna au poste saisonnier de journalier 1 au service des Travaux publics à compter du 23 mai 2022;

La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon l'échelle salariale cols bleus en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, ISABELLE FRANÇOIS, TRÉSORIÈRE ADJOINTE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-04-193, 2022-04-194, 2022-04-195.

Isabelle François
Trésorière adjointe, directrice générale et greffière